

## Les boulangeries du Puy-de-Dôme devront-elles fermer un jour par semaine ?

16.10.2019 à 14:54



Les boulangeries industrielles réclament le droit à rester ouvertes 7 jours sur 7. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand doit trancher (Photo d'illustration).

Le Puy-de-Dôme fait de la résistance. Dans le département, le préfet oblige les professionnels de la boulange à une fermeture hebdomadaire, par arrêté du 21 mars 1997. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand examinait, mardi 15 octobre, le recours de cinq entreprises de boulangerie qui contestent cette fermeture au public un jour par semaine. Une interdiction « d'un autre temps », selon Me Marie-Pierre Chazat-Rateau, avocate de France Restauration Rapide. « Je plaide dans ce type de dossiers depuis des années partout en France, mais dans le département du Puy-de-Dôme les réticences sont encore fortes. C'est très étonnant ».

"Concurrence déloyale"

Et les boulangeries devraient encore fonctionner ainsi dans le Puy-de-Dôme à l'issue de l'examen de ce nouveau dossier. Le rapporteur public a, en effet, réclamé le rejet de la requête des cinq entreprises qui réclamaient à travailler tous les jours. « La législation impose un jour de repos hebdomadaire pour éviter la concurrence déloyale en protégeant les petits commerces qui n'ont pas les moyens de mettre en place un roulement de leur personnel », a rappelé la magistrate, donnant ainsi raison à la CGT, en guerre contre les boulangeries industrielles.

37 autres procédures en cours

Dans une trentaine de départements, le **Syndicat des Indépendants** qui regroupent des entreprises de moins de vingt salariés, ont déjà obtenu gain de cause, à travers des « arrêtés pain ». Les enseignes ne peuvent ainsi pas ouvrir 7 jours sur 7. Trente-sept autres procédures sont actuellement en cours, dont celle étudiée dans le Puy-de-Dôme, hier. L'affaire a été mise en délibéré. La décision devrait intervenir d'ici deux semaines.

Geneviève Colonna d'Istria